

Annonce

CONFERENCE REGIONALE SUR LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE

(Afrique de l'Ouest et du Nord)

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) organise une Conférence régionale sur la Peine de mort en Afrique, qui réunira les Etats membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires concernés des régions de l'Afrique du Nord et de l'Ouest.

La Conférence vise, entre autres, à :

- discuter des questions relatives à la peine de mort ;
- collecter des informations sur les conséquences de la peine de mort ;
- établir le fait que la peine de mort est une question grave des droits de l'homme ;
- sensibiliser les parties prenantes des conséquences de l'application de la peine de mort ;
- adopter une position concernant l'abolition de la peine de mort qui est conforme à la tendance mondiale ;
- adopter des stratégies politiques et légales pour rendre exécutoire l'abolition ;
- amener les partenaires concernés du continent à adopter un cadre de travail sur la question de la peine de mort en Afrique ;
- examiner la possibilité d'adopter un Protocole sur l'abolition de la peine de mort en Afrique.

Résultats escomptés

- Un Moratoire sur la peine de mort est observé par tous les Etats parties à la Charte ;
- Le processus pour l'abolition de la peine de mort est accéléré à travers des stratégies pratiques, juridiques et politiques concrètes ;

– Un Protocole sur l'abolition de la peine de mort est initié.

Date :

12 – 15 avril 2010

Lieu

Cotonou, Bénin

Coût de la participation

La Commission africaine prend en charge les frais de participation d'un délégué pour chaque pays dans les deux régions, ainsi que ceux d'un représentant pour chacune des institutions nationales des droits de l'homme, des ONG et des autres parties prenantes des régions.

Cependant, les Etats et les autres institutions qui souhaitent être représentés par plus d'un délégué peuvent financer la participation du délégué supplémentaire.

Autres participants intéressés

Les organisations concernées, les institutions universitaires, les chercheurs et les autres partenaires qui souhaitent participer à leur propres frais sont les bienvenues, à condition toutefois d'en informer le Secrétariat de la Commission africaine et de lui faire parvenir leurs noms une semaine avant le début de la Conférence.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Mme Aminata Jawara Manga : aminats@hotmail.com ou aminata@achpr.org, ou Dr Robert Eno : roberteno@achpr.org.